



Le nouveau Baccalauréat, les épreuves, les coefficients

publié le 31/10/2019

Descriptif :

Baccalauréat Général et Baccalauréat Technologique

Le contrôle continu : 40% de la note finale

Le contrôle continu repose sur des épreuves communes organisées au cours des années de première et de terminale. Ces épreuves communes ont lieu aux 2e et 3e trimestres de l'année de première, puis au 3e trimestre de l'année de terminale. L'organisation relèvera des établissements.

Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une "banque nationale numérique de sujets" est mise en place, les copies anonymes sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation est assurée.

Les bulletins scolaires sont pris en compte pour une part limitée (10%) de la note finale afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

Les épreuves finales : 60% de la note finale

Chaque lycéen présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première.

En classe de terminale, il présente quatre épreuves finales :

Deux épreuves écrites sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat.

Une épreuve écrite de philosophie : pour tous, ce choix correspond à une tradition française et à la nécessité de conforter l'esprit critique dans la formation des jeunes générations.

Un oral d'une durée de 20 minutes préparé tout au long du cycle terminal : savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle.

Pour de plus amples renseignements, suivez le lien

<http://quandjepasselebac.education.fr/category/bac-2021/>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.